

# Bulletin d'Adhésion 2018

- Ré Adhésion  
 1<sup>ère</sup> Adhésion



Cadre réservé à l'Association

N° d'inscription :

--	--	--

## VOS COORDONNÉES

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

DATE NAISSANCE \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ PSEUDONYME \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL \_\_\_\_\_

☎ \_\_\_\_\_ ☎ \_\_\_\_\_

GROUPE SANGUIN \_\_\_\_\_ (cette donnée sera portée sur votre carte de membre)

EN CAS D'URGENCE CONTACTER Mr/Mme \_\_\_\_\_ ☎ \_\_\_\_\_

### ASSOCIATION CBF ATTITUDE

(Association loi 1901)

2 rue Ulysse Négrier  
 66250 St Laurent de La  
 Salanque - France  
 06 30 19 15 38  
 06 16 25 00 99  
 cbfattitude@gmail.com  
 www.cbf-attitude.fr  
 www.CBF600.fr (Forum)

N'oubliez pas d'envoyer une photo de vous et une photo de votre moto par email à : cbfattitude@gmail.com  
 Votre n° ☎ ainsi que votre Email pourront-être communiqués à l'organisateur d'une activité à laquelle vous seriez inscrit.

### VOTRE MOTO

Marque : \_\_\_\_\_  
 Modèle : \_\_\_\_\_  
 Cylindrée : \_\_\_\_\_ cm<sup>3</sup>

### COMMENT AVEZ VOUS CONNU L'ASSOCIATION CBF ATTITUDE ?

Par le Forum CBF600.fr :   
 Par le Site CBF-Attitude :   
 Amis :

### RAPPEL

suivant l'article 2 du règlement intérieur ; En cas de rupture d'adhésion par l'adhérent ou l'Association, l'adhérent ne

Vous autorisez l'Association CBF Attitude à reproduire et publier, les photographies les représentant, prises au cours des différentes manifestations organisées par l'Association. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et vous ne pourrez prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés. Ces photographies serviront à promouvoir l'image de l'Association. Les supports pourront être : presse écrite/audiovisuelle, affiches, DVD & WEB.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'Association et en accepter les termes.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature :

### COTISATION 2018

15 € Pilote  
 10 € Passagère

Par chèque à l'ordre de CBF ATTITUDE

Par Virement de préférence

RIB

18206 00265 44068844001 36

IBAN : AGRIFRPP882

FR76 1820 6002 6544 0688 4400 136

### Choisissez votre cadeau !!!

En cas de rupture de stock nous sommes susceptible de vous proposer un autre article



en date  
du  
15/09/07

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION "CBF ATTITUDE"

Adhérer à l'Association, c'est accepter son règlement

### ARTICLE 1 - Admission

Pour être adhérent, il faut être majeur et remplir une demande d'admission (bulletin d'adhésion). Après avoir pris pleinement connaissance des statuts et du règlement intérieur, le futur membre adressera au siège social sa demande d'adhésion accompagnée du montant de sa cotisation.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser un nouveau membre. Il devra informer le candidat un mois au plus après sa demande d'adhésion.

L'admission définitive permettra à l'adhérent de participer aux activités et de bénéficier de tous les services offerts, d'assister aux Assemblées Générales et d'user de son droit de vote au cours de ces Assemblées, conformément aux statuts. Le membre recevra une carte d'adhérent qui lui permettra de bénéficier de certains services offerts par l'Association et aura accès aux parties réservées du forum.

### ARTICLE 2 - Cotisation

La cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale :

Membre adhérent titulaire du permis moto : 15 Euros

Membre adhérent passager : 10 Euros

L'année d'adhésion débute avec l'année civile le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de la même année.

En cas de rupture d'adhésion par l'adhérent ou l'Association, l'adhérent ne pourra se prévaloir d'aucun remboursement sur la période restant à courir.

### ARTICLE 3 - Renouvellement d'Adhésion

Le règlement de la cotisation et les modifications éventuelles à la fiche individuelle suffisent.

### ARTICLE 4 - Actions de l'Association

L'Association dispose d'un espace de discussions sur le forum Internet : <http://cbf600.free.fr>. Ce forum est ouvert au public, à l'exception de certaines parties entièrement réservées aux membres de l'Association.

L'Association pourra organiser des achats groupés, négocier des tarifs préférentiels auprès de fournisseurs de pièces et d'équipements moto mais aussi produits moto, tee-shirts, porte-clés

....

L'Association organisera des sorties en moto, dans un but touristique et éventuellement culturel lorsque la sortie s'y prête. Par ailleurs l'Association s'autorise toute manifestation festive ou non, qu'elle juge conforme à l'esprit qui l'anime.

### ARTICLE 5 - Équipement matériel du pilote

Pour participer aux sorties l'adhérent pilote devra posséder :

Le permis l'autorisant à la conduite ;

Les assurances obligatoires

Sa machine devra être conforme aux données du constructeur, en parfait état de fonctionnement, particulièrement au niveau des pneumatiques et des organes de sécurité, vérifications et pleins étant faits avant le départ.

L'Association se réserve le droit d'exercer des contrôles et de refuser l'accès à une sortie de l'adhérent qui ne répondrait pas aux critères définis, surtout si les responsables estiment que son accès peut être gênant ou dangereux pour lui-même ou pour les autres.

en date  
du  
15/09/07

#### ARTICLE 6 - Inscription aux activités

Chaque activité sera annoncée par le forum [cbf600.free.fr](http://cbf600.free.fr)

Les adhérents de l'**Association** désirant y participer devront s'inscrire sur le forum avant la date fixée et retourner dans les délais le paiement par chèque ou virement de leur droit de participation éventuel.

#### ARTICLE 7 - Sécurité et conditions de circulation

L'adhérent reste responsable de la conduite de sa machine dans son environnement routier.

Tout manquement au code de la route laissera l'adhérent face à ses responsabilités.

Tous les membres titulaires du permis moto doivent respecter le Code de la Route.

Afin de garantir la sécurité de tous, Wheelings, Burns et autres sont interdits pendant toute la durée de la manifestation.

#### ARTICLE 8 - Adoption du présent règlement

Pour application, le présent règlement intérieur est adopté par le Bureau de l'**Association**.

Toutes modifications seront proposées par le Bureau de l'**Association** et votées en Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire.

Toute modification sera portée par écrit, selon tout moyen de communication, à la connaissance des adhérents.

L'association CBF Attitude doit perpétuer son esprit de solidarité, de cohésion, et d'amitié entre ses membres.

Nom :

Prénom :

Pseudo :

Date :

Signature : (Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)